

Editorial

L'élaboration du projet d'établissement 2015-2019 arrive à son terme. Il sera présenté aux instances de décembre, afin d'être opérationnel dès janvier.

Je voudrais déjà remercier tous ceux et celles qui se sont impliqués dans la réalisation de ce document de cadrage des 5 prochaines années : usagers, équipes, médecins, instances, équipe de direction commune.

Le projet de chaque établissement sera diffusé au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion dans nos établissements, d'organiser des moments privilégiés, en termes de convivialité, de plaisirs de la table et d'animations.

Comme d'habitude, nous ne dérogerons pas à la tradition, et je souhaite que patients, résidents et personnel, puissent partager cette ambiance de fête.

Très bonnes fêtes de fin d'année à tous !

François DEVINEAU, Directeur.

ANIMATIONS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un programme d'animation a été spécialement conçu dans chaque résidence :

- Le 15 Décembre :** Pierre Angrand Déols, spectacle TIPTONIC
Les Epis d'or Neuvy Pailloux, spectacle Dominique BITEAU
Les 3 rivières Saint Maur, spectacle Frédérique TISSIER
- Le 16 Décembre :** Frédéric Chopin Etrechet, spectacle Dominique BITEAU
La Pléiade Châteauroux, spectacle TIPTONIC
George Sand Châteauroux, spectacle Campanelle Danse
- Le 18 Décembre :** Les Albizias, CDGI, spectacle Campanelle Danse
La Chêneraie, CDGI, spectacle FamiliAccordéon
Rochette et Robert Debré (à la Clairière) spectacle Coup d'Chapeau
- Le 19 décembre :** Robert Taillebourg Châteauroux, spectacle Coup d'Chapeau
Louis Balsan Châteauroux, spectacle Campanelle Danse
Les rives de Trégonce Villedieu, spectacle Nini Peau d'chien

Tous les spectacles débiteront à 14h30

Le 25 Décembre : Noël - Repas de fêtes

Le 31 Décembre et 1^{er} Janvier : Nouvel an - Repas de fêtes

HYGIENE DES MAINS / VACCINS GRIPPE

Afin de limiter la propagation des virus et des microbes pendant l'hiver, nous vous rappelons l'intérêt pour des personnes âgées fragiles de se faire vacciner contre la grippe mais également de réaliser plusieurs fois dans la journée une hygiène des mains complète. Résidents et familles, pensez à utiliser fréquemment les pompes de distribution de solution hydro alcoolique présentes dans chaque service.

PARTICIPATION DES USAGERS

Instance d'expression et d'échanges entre les résidents, leurs familles et l'établissement, le Conseil de la Vie sociale (C.V.S.) se réunit au moins 3 fois par an.

Présidé par un représentant des usagers, le C.V.S donne son avis et peut faire des propositions intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, les tarifs, les projets de travaux, l'organisation interne et la vie quotidienne de la structure, les activités en animation, les services logistiques (blanchisserie, restauration) et les services thérapeutiques.

Outre le C.V.S, les usagers et leurs familles sont représentés également à travers la Commission des Relations avec les Usagers et la Qualité de la Prise en Charge (C.R.U.P.C), le Conseil de Surveillance et toutes les commissions en lien avec des orientations stratégiques spécifiques (lutte contre la douleur, la dénutrition et les infections nosocomiales...).

PROJET D'ETABLISSEMENT : *Les travaux de groupe concernant la refonte du projet d'établissement ont permis de dégager les axes stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés pour la période 2015-2019. Les membres du comité de pilotage, réunis le 18 novembre 2014, ont validé l'ensemble de ces axes. La présentation du projet d'établissement constituera un des points essentiels de l'ordre du jour des instances du mois de décembre 2014. Les représentants des usagers ont été intégrés à la démarche.*

GESTION DES FRAIS DE SEJOUR/ IMPÔTS

Vous avez reçu au cours du mois de novembre 2014 un document de sensibilisation à l'intérêt du prélèvement automatique pour le paiement des frais d'hébergement. Un certain nombre d'entre vous a retourné l'autorisation de prélèvement.

Si cette option vous intéresse, vous pouvez, à tout moment, prendre contact avec l'équipe Accueil et Gestion des Séjours animée par **Mme KOBDEN** au **02 54 53 77 50**, ou par mail à sejours@cdgi36.fr , pour obtenir le document d'autorisation de prélèvement.

Par ailleurs, il vous est possible, dès début janvier, de solliciter cette même équipe, par téléphone ou par mail, pour obtenir une ou plusieurs attestations fiscales précisant le montant des sommes que vous avez versées au cours de l'année précédente, sommes que vous pourrez ainsi porter sur votre déclaration de revenus.